

Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Vendredi 10 septembre 2010 à 20h30

L'an deux mille dix, le dix septembre

Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise, M DEJEAN Christian, Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle, M MENDRAS Bruno, M MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.

Absents excusés : M BOLLE Pierre, M CREMER Pascal.

Absents excusés et pouvoirs :

M BOLLE Pierre pouvoir à M JULIEN Edmond

M CREMER Pascal pouvoir à Mme AURIOL Violette

Secrétaire de séance : M MENDRAS Bruno

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du onze juin deux mille dix,

Madame LAFONT indique qu'elle aurait préférée que l'on formule autrement **cette phrase** : « Pour ce travail Madame Aspard-Mercier Sophie va établir une facture d'un montant de 2 000,00 € HT ». **Au lieu de lire « Pour ce travail Madame Aspard-Mercier Sophie va établir une facture d'un montant de 2 000, 00 € HT », lire : Un versement d'un montant de 2 000,00 € HT sera effectué à Madame Aspard-Mercier Sophie, Archéologue et responsable des fouilles dans le temple, pour le travail effectué et la réalisation des panneaux d'informations.**

Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1°/ Décision Modificative M14,
- 2°/ Modification régie recettes pour vente livres,
- 3°/ Subvention Boule Lasalloise et Fondation patrimoine,
- 4°/ Emprunt,
- 5°/ Tarif cantine,
- 6°/ Travaux,
- 7°/ Questions diverses.

1°/ Décision Modificative M14

Monsieur le maire explique que lors de l'établissement du budget communal 2010, il a été oublié de prévoir le montant pour le remplacement de Magali Senecal.

Vu le manque de crédit en dépenses de fonctionnement au chapitre 12 notamment à l'article 6413 (Personnel non titulaire),
Sur proposition de monsieur le maire et après délibération,

*Le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité,*

- de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget communal de l'exercice 2010 :

| | | |
|------------------|---|----------|
| Fonctionnement : | Dépenses - chapitre 011 - Article 623 : | -1.000 € |
| | Article 6288 : | -3.000 € |
| | Article 6413 : | +8.000 € |
| | Recettes – chapitre 75 – Article 758 : | +4.000 € |

Annulation décision modificatif n° 1

Monsieur le maire explique que concernant la décision modificatif n° 1 budget M14 du 30 avril 2010, après avoir pris contact avec la trésorerie de Lasalle il convient **d'annuler celle-ci pour le motif suivant :**

la somme prévu au budget primitif 2010 est suffisante.

Monsieur le maire demande donc au conseil Municipal de procéder à l'annulation de **cette** délibération **modificative** n° 1 budget M14 du 30 avril 2010. Après **en** avoir délibéré le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité d'annuler la décision **modificative** n°1 du 30 avril 2010.

2°/ Modification régie recettes pour vente livres

VU la création de la régie de recettes pour l'encaissement des produits **des** Fax et des photocopies par délibération du 02 décembre 2005.

VU les éventuels dons au profit de la rénovation de l'intérieur de la chapelle,

VU la délibération du Conseil Municipal pour accepter les dons au profit de la rénovation de l'intérieur de la chapelle,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20.03.2009 décidant la publication d'un ouvrage sur la chapelle,

VU la délibération du Conseil Municipal du 11.06.2010 décidant la vente de l'ouvrage au prix de 18 € TTC,

VU les renseignements pris auprès de Mme RUBY, receveur du Trésor Public de Lasalle

*Le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité,*

- de compléter l'article 1 de la délibération concernant la création de la régie de recettes permettant :

L'encaissement des ventes des ouvrages « Le sanctuaire chrétien de Sainte Croix de Caderle » au prix de 18 € TTC.

Dépôt-vente de l'ouvrage :

Après avoir obtenu différents renseignements sur la légalité **du** dépôt-vente de l'ouvrage, il s'avère **que celui-ci est possible**, moyennant une convention entre la mairie et le dépositaire (libraire, l'association ...)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal avait déjà délibéré sur le prix de vente au public de l'ouvrage « Le sanctuaire chrétien de Sainte-Croix de Caderle » (18 €) lors de sa séance du 11 juin 2010.

En conséquence, en dehors de la Mairie de Ste Croix de Caderle, cette vente pourra s'effectuer dans divers lieux commerciaux et autre liés à la librairie.

Il convient donc de préciser que sans modifier le prix public de 18 €, ces dépositaires sont en droit de prélever le pourcentage d'une marge commerciale sur le prix public qui peut varier d'un dépositaire à l'autre. Ce prix apparaîtra sur la fiche de dépôt du vendeur afin de permettre à la municipalité de Ste Croix de Caderle de facturer selon ce pourcentage et le nombre d'ouvrages vendus.

Les modalités du prix de vente aux professionnels seront fixées par une convention.

*le conseil municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité,*

de placer des ouvrages « Le sanctuaire chrétien de Sainte Croix de Caderle » dans des différents points de vente moyennant une convention entre la mairie et le dépositaire.

Le maire informe que 4 dossiers de presse concernant la rénovation de la chapelle et de l'ouvrage sont partis à La Gazette de Nîmes, Cévennes Magazine, Midi Libre et FR3.

3°/ Subvention Boule Lasalloise et Fondation patrimoine

La Boule Lasalloise

Monsieur le Maire informe que La Boule Lasalloise a organisé le **traditionnel challenge** Volpelière le samedi 4 septembre 2010. Le maire a été informé par l'association la veille du concours. Vu le manque de renseignements et du manque d'organisation,

Le conseil municipal, après délibération, **DECIDE**, avec

- 7 votes pour
- 3 abstentions

d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € à cette association.

Fondation patrimoine

Sur proposition de monsieur le maire et après délibération

Le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité

De ne pas accorder de subvention à la Fondation Patrimoine.

4°/ Emprunt

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux travaux de réfection de l'intérieur de la chapelle, du remplacement des menuiseries du bâtiment de la Mairie et des futurs travaux à venir (toiture Mairie et projet Musée) il conviendra de réaliser un prêt. Plusieurs demandes ont été effectuées auprès de différents organismes bancaires.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attendre d'avoir obtenu un avant projet sommaire de la réfection de la toiture afin de réaliser un prêt au plus juste de la réalité. Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

5°/ Tarif cantine

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Lasalle a adressé plusieurs courriers afin de savoir dans quelle condition la commune de Ste Croix participerait aux frais de cantine ;

- Soit comme les années précédents 50% du repas soit 3.05 € pour l'année 2009/2010
- Soit appliquer le quotient familial dont ci-dessous le détail :

| Revenu imposable | 0 - 12 000 € | de 12 001 à 15 000 € | de 15 001 à 19 000 € | + 19 001 € | Extérieurs |
|-----------------------|--------------|----------------------|----------------------|------------|------------|
| Quotient familial | QF : -480 | QF : 480/599 | QF : 480/599 | QF : +760 | |
| Tarif familles | 1,80 | 2,65 | 3,30 | 4,00 | 6,10 |
| Participation commune | 4,30 | 3,45 | 2,80 | 2,10 | 0,00 |

Exemple du coût pour la commune pour 2 enfants mangeant 4 jours par semaine à la cantine :

$$8 \text{ repas/sem} \times 30 \text{ sem/an} \Rightarrow 240 \text{ repas par an}$$
$$\text{famille modeste} : 240 \text{ repas} \times 4.30 = 1.032 \text{ €/an}$$
$$\text{actuellement} : 240 \text{ repas} \times 3.05 = 732 \text{ €/an}$$

En sachant qu'il y a 9 enfants à l'école de Lasalle, la participation par quotient familial entraînera donc une plus grosse dépense au niveau du budget « enfant » pour la commune. En même temps, favoriser la possibilité pour tous les enfants de se nourrir paraît primordial.

Il est donc décidé que la révision du tarif des Bourses pour les enfants sera mise à l'ordre du jour au prochain Conseil.

Après réflexion et explication le Conseil Municipal **DECIDE** avec

- 7 votes pour
- 1 abstention (Christian DEJEAN) et
- 3 votes contres

de participer aux frais de la cantine en appliquant le quotient familial.

6°/ Travaux

La Chapelle

Monsieur le Maire fait le point sur les **derniers** travaux effectués dans la chapelle :

Les travaux sont finis

- une minuterie a été mise en place à la chapelle,
- **le miroitier est venu remplacer** le vitrail qui a été cassé
- les ampoules sous la dalle ont été changées.

Les subventions sont en cours

- Conseil Général → règlement 23 août
- Crédit Agricole → dossier parti sur Paris pour règlement
- Parc National des Cévennes
- Conseil Régional

Travaux à venir

Création d'un petit musée :

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la rénovation des fouilles archéologiques qui ont été réalisées à l'intérieur de la chapelle, plusieurs objets, pièces de monnaie et autres ont été découverts. Il précise, que comme il a été déjà évoqué auparavant, il serait souhaitable de créer un lieu pour recevoir ces objets, par exemple un petit musée dans les locaux de la Mairie afin que ce lieu soit surveillé, notamment par la secrétaire lorsque la Mairie est ouverte. Après avoir pris contact avec le Conseil Général du Gard, il y aura possibilité de faire un avenant pour basculer la subvention qui était prévu pour la toiture sur le projet musée.

Madame Ginette LAFONT **pense que** la toiture est peut être plus important qu'un musée **et les objets issus des fouilles pourrait être rangés dans le petit musée actuel, éventuellement déposés dans une vitrine.**

Monsieur le Maire explique qu'il faudrait dans ce cas rénové un peu le petit musée.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité de refaire la toiture **tout en prenant en compte la rénovation du musée actuel** et de faire un appel d'offre d'architecte pour la **maîtrise d'œuvre de ce projet.**

Annulation marché d'Artigues pour création Musée :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché avait été signé avec l'architecte Mme Nathalie d'Artigues pour un projet de création de musée et extension de bâtiments. En raison des contraintes subis lors des travaux de la rénovation intérieure de la chapelle et du projet présenté,

le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité

D'annuler le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'Artigues.

7°/ Questions diverses

Rallye des Camisards :

Monsieur le Maire informe que le Rallye des Camisards aura lieu le week-end du 25 septembre 2010 et les reconnaissances les 19 et 24 septembre, un programme est distribué à chaque conseiller.

Naissance Tom :

Monsieur le Maire informe que [notre](#) secrétaire de Mairie Madame Magali Senecal, [actuellement](#) en congé maternité a donné naissance le 05.08.2010 à un petit garçon nommé Tom. [Félicitations aux heureux parents et bienvenu au petit Tom de la part de la Municipalité et du personnel de Mairie. Pour marquer cet évènement](#) une plante et un bon d'achat de 80 € ont été offerts [aux parents](#).

EDF ADSL :

Monsieur le Maire informe que l'installation de l'armoire « booster » pour la réception ADSL a pris du retard [par manque](#) d'autorisations de passage. L'EDF passera par voie aérienne avec la mise en place de 5 poteaux, par contre 2 poteaux France Télécom seront enlevés.

Info refus DGE 2010 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du refus de la subvention (DGE) par le Préfet pour la réfection de la toiture.

Assainissement collectif [pour certaines habitations du village](#) :

Monsieur le Maire informe que l'étude [de cette opération qui concerne a un regroupement de propriétaires pour un assainissement collectif](#) est en cours. Pour l'instant il n'y a pas plus de renseignements. Pour mémoire la Mairie ne serait pas Maître [d'ouvrage](#).

Urbanisme :

JOMO SCI représenté par Monsieur John Neuman a déposé une déclaration préalable pour la construction d'un petit abri pour outillage de jardin et emplacement d'un petit tracteur.

Monsieur Joël TREIBER a déposé une déclaration préalable pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture.

Monsieur Robin BONZON a déposé une déclaration préalable pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture.

Madame Maryline SOUSTELLE a déposée une déclaration préalable pour la couverture de sa terrasse.

Toutes ces demandes ont reçues un avis favorable de la Mairie et de la DDTM ([Direction Départementale des Territoires et de la Mer](#)).

Chemin Communal La Fontanelle :

Suite au courrier de Groupama, une réunion à été programmée en Mairie entre Monsieur le maire, Monsieur Cremer et Monsieur Mikaelian le lundi 23 août à 16h30.

Après une longue discussion, Monsieur Mikaelian nous a rapporté le souhait de son association [de voir ce chemin devenir privé](#). Il lui a été indiqué que les municipalités précédentes ont [créé](#) puis entretenu depuis 1958 et que cela a certainement du engendrer des gros frais pour la commune. A l'époque toutes les demandes administratives avaient été effectuées (enquête publique, arrêtes etc ...) sauf la signature chez le notaire pour l'enregistrement aux hypothèques.

De plus, le service juridique de la commune « Groupama » nous a indiqué que pour eux n'y avait [aucune objection](#) pour que ce chemin [reste](#) communal.

Monsieur Maire demande donc l'avis du Conseil Municipal.

Lors d'un prochain conseil municipal [et ce après une réunion avec Groupama et les différents parties il faudra prendre la décision si l'on](#) conserve ou non ce chemin dans la voirie communale.

De plus une réunion avec Groupama devra être programmée.

Festivités été :

Madame Violette AURIOL fait part au Conseil Municipal que les festivités de l'été ont été différentes les unes aux autres cette année. Il y en avait pour toute sorte de public :

- Kenny Margant le soir de l'inauguration de la chapelle, organisé par la Mairie
- Grand L un concert avec env. 60 personnes, organisée par l'Ass. Les Amis du Temple
- Concert Classic, un grand succès avec 90 personnes, organisée par l'Ass. Les Amis du Temple
- Concert Jazz avec 136 entrées, organisée par l'Ass. Les Amis du Temple

- L'Expo « Talents cachés » a eu du succès, organisée par l'Ass. La Festo del pais
- L'Expo « Granier » - c'était très bien - un grand merci aux conseillers qui sont venu tenir l'entrée

Madame Violette AURIOL demande l'avis du Conseil Municipal pour une adhésion au Pléiades. C'est une possibilité pour la Mairie de passer par eux pour organiser des manifestations dans la chapelle. La Mairie participe a hauteur de 200 €, mais elle ne reste pas maître de la programmation. Un groupe est programmé sur toutes les communes du canton.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable pour ce projet.

Elle informe que le 18 septembre c'est la journée patrimoine.

Dans la chapelle aura lieu un concert carminé à 18 heures.

La communauté des communes veut qu'une association de la commune appui le spectacle et non la Mairie. Un goûter sera donc fourni par l'Association Les Amis du Temple.

Le CLIC

Madame Nicole VERDIER informe le Conseil Municipal de la fermeture du CLIC sur Lasalle. Il y a eu une dernière réunion. Cette structure est regroupée sur Anduze et reprend les 2 employés de Lasalle.

Terrain « Le Sauze Long »

Madame Ginette LAFONT pose la question de ce que devient Le Sauze Long.

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu un mouton mort sur le terrain de la Fontanelle, qui a été enlevé, à priori par Monsieur Neveu, [ancien locataire du terrain](#). Un arrêté sur la divagation des animaux, notamment sur la voie publique, a été pris par la Mairie pour être couvert.

Monsieur Christian DEJEAN [soulève le problème par](#) une éventuelle intervention [des](#) services de l'hygiène.

Il a été remarqué la mise en place d'une boîte aux lettres à l'entrée du chemin du Sauze Long.

Petit Pont « Route Royale » sous le hameau du Caderle

Concernant le petit pont, Monsieur Christian DEJEAN trouve que c'est dommage qu'il y a un plot en béton au dessus de la voûte.

En réponse Monsieur Bruno MENDRAS précise que quelques aménagements sont encore à prévoir, que les techniciens ont retenue cette option par rapport à l'état de dégradation avancé du pont en pierres.

Au passage, il regrette le peu de réaction sur cette réalisation que beaucoup réclame depuis longtemps.

Il demande aussi une pause sur la réalisation des travaux pour peut être se rapprocher un peu plus des gens de la commune.

Talents cachés

Monsieur Bruno MENDRAS s'est rendu à l'inauguration de l'exposition des « Talents cachés » et a trouvé cela très bien. Félicitations aux organisatrices et organisateurs. Il demande de réfléchir sur l'éventualité d'organiser pour les prochains « Talents cachés » un marché communal avec les producteurs locaux. En exemple celui de l'inauguration de la chapelle avec le traiteur de Thoiras a été très apprécié.

Conteneurs

Monsieur Bruno MENDRAS informe que les conteneurs jaunes ne sont pas vidés régulièrement. Un courrier sera adressé à la Communauté des Communes pour faire le point.

Travaux sur la passerelle

Bruno MENDRAS remercie Loïc, l'employé municipal, pour le travail permettant de redonner à ce site toute sa splendeur.

Dépôts objets encombrants

Monsieur le Maire regrette que les gens déposent sans arrêt des objets encombrants autour des abris conteneurs. Il précise que l'employé municipal passe régulièrement, mais dès le lendemain il y en a encore.

Un affichage précisant la réglementation sera mis en place.

Un article sera inséré dans le prochain Bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05